



21170  
Département de la Côte d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton de Brazey-en-Plaine

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 5 février 2026

Nombre de membres au CM : 13  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présent à la séance : 9  
Nombre de procuration : 3  
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 12

Date de la convocation :

29/01/2026

Date d'affichage :

29/01/2026

L'an deux vingt-six, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur IMBERT Alain, Adjoint

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie (a quitté la salle et n'a pas pris part au vote, Maire), LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, IMBERT Alain, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémie donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Rapporteur du texte : Monsieur IMBERT Alain

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 021-212105779-20260205-2026001-DE

**Date de publication : le 06 février 2026**

**Nomenclature délibération : 7.1 - Décisions budgétaires**

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2026-001 - Approbation du Compte financier unique 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-36 du 15 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération 2023-043 du 21 septembre 2023 portant d'expérimentation du compte financier unique par la Commune ;

Vu la commission finance du 19 janvier 2026 ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

**Article 1 :** de voter le Compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

**Investissement :**

Dépenses :	Prévu : 1 110 340.61 €
	Réalisé : 455 591.39 €
	Reste à réaliser : 354 673.89 €
Recettes :	Prévu : 1 110 340.61 €
	Réalisé : 379 502.71 €
	Reste à réaliser : 0,00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévu : 1 345 202.05 €
	Réalisé : 674 736.81 €
	Reste à réaliser : 0,00 €
Recettes :	Prévu : 1 345 202.05 €
	Réalisé : 1 346 564.47 €
	Reste à réaliser : 0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2025 :**

**Investissement : - 76 088.68 €**

**Fonctionnement : 671 827.66 €**

**Résultat global (Excèdent) : 595 738.98 €**

**Article 2 :** Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 30 avril 2026.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Abstentions</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>1</b> (Valérie HOSTALIER, Maire)

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Le premier adjoint**



**Alain IMBERT**